

COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du
conseil municipal

Séance du 20 décembre 2023



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	26
Nombre de votants	19

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatorze décembre de l'an deux mille vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, M. T. de GOULET, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, B. TELLIER

Pouvoirs :

A. COLSON donne pouvoir à B. BAILLET

E. FAUCHOUX donne pouvoir à O. ROMAN

L. SAUD donne pouvoir à F. RICHARD – TRINQUIER

Absents : F. AUTRAN, E. CREMONA, J. DE ALMEIDA, G. HANOUILLE, P. MEGE, S. VEIGALIER, C. VIGO

Secrétaire de séance : V. BOCCASSINO

Objet : Subvention exceptionnelle de fonctionnement allouée à l'association Ballon Rouge

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » ;

Considérant la saisine de l'association Ballon Rouge pour le versement d'un acompte sur la subvention 2024, pour un montant de 20 000.00 euros ;

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Article 1 : approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour un montant de 20000.00 € (vingt mille euros) à l'association Ballon Rouge.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER,


Maire de REDESSAN

<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	